

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Holz / WPC Spezal-Reiniger

Date de révision: 06.07.2021

KG30

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Holz / WPC Spezal-Reiniger

UFI: 9000-50TK-N00U-U284

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

EuPCS: PC-CLN-2 Nettoyants non abrasifs tout usage (ou polyvalents)

Catégories de processus [PROC]: 8, 10

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: GLORIA Haus- und Gartengeräte GmbH

Rue: Därmannsbusch 7

Lieu: D-58456 Witten

Téléphone: +49 (0) 2302 / 700-0

Téléfax: +49 (0) 2302 / 700-46

e-mail: info@gloria-garten.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 700 / 24 112 112 (GLO)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Holz / WPC Spezial-Reiniger

Date de révision: 06.07.2021

KG30

Page 2 de 10

Composants dangereux

N° CAS	Substance	N° CE	N° Index	N° REACH	Quantité
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)				
68891-38-3	sulfate laurique d'éther de sodium			01-2119488639-16	10 - < 15 %
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412				
110615-47-9	polyglucoside d'alkyle			01-2119489418-23	1 - < 5 %
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318				
68515-73-1	polyglucoside d'alkyle			01-2119488530-36	1 - < 5 %
	Eye Dam. 1; H318				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
68891-38-3		sulfate laurique d'éther de sodium	10 - < 15 %
	par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 10		
110615-47-9		polyglucoside d'alkyle	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 30 - 100 Eye Dam. 1; H318: >= 12 - 100		
68515-73-1		polyglucoside d'alkyle	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = >20 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

5 % - < 15 % agents de surface anioniques, 5 % - < 15 % agents de surface non ioniques, < 5 % agents de surface amphotères, agents conservateurs (Phenoxyethanol, Benzisothiazolinone, Methylchlorisothiazolinone/methylisothiazolinone).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Holz / WPC Spezal-Reiniger

Date de révision: 06.07.2021

KG30

Page 3 de 10

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée
mousse résistante à l'alcool
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:
Dioxyde de carbone
Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Utiliser un équipement de protection personnel.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Holz / WPC Spezial-Reiniger

Date de révision: 06.07.2021

KG30

Page 4 de 10

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
68515-73-1	polyglucoside d'alkyle			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	595000 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	420 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	357000 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	35,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	124 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
68515-73-1	polyglucoside d'alkyle	
Milieu environnemental		
Eau douce		0,176 mg/l
Eau de mer		0,0176 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		560 mg/l
Sédiment d'eau douce		1516 mg/kg
Sédiment marin		0,152 mg/kg
Sol		0,654 mg/kg
Intoxication secondaire		111,11 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection des mains

Porter des gants appropriés. (EN 374, Temps de pénétration >10 min.)

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Epaisseur du matériau des gants >= 0,1 mm

Une liste des gants adaptés - et de toutes indications relatives à la durée pendant laquelle ils doivent être portés - est disponible sur simple demande.

Solutions d'application diluées :

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Holz / WPC Spezal-Reiniger

Date de révision: 06.07.2021

KG30

Page 5 de 10

Les gants de protection ne sont pas indispensables si des mesures équivalentes sont prises contre l'exposition accrue de la peau due au travail humide (par exemple, en utilisation une pommade pour la peau appropriée).

Protection de la peau

Porter des habits de travail appropriés.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: vert
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation: env. 0 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: env. 100 °C

Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité

solide/liquide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

pH-Valeur (à 20 °C): 7,0 - 7,5

Viscosité dynamique: < 700 mPa·s (50 1/s)
(à 25 °C)

Hydrosolubilité: complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé

Pression de vapeur: non déterminé

Densité (à 20 °C): 1,05 g/cm³

Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en corps solides: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Holz / WPC Spezal-Reiniger

Date de révision: 06.07.2021

KG30

Page 6 de 10

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68891-38-3	sulfate laurique d'éther de sodium				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Rat		
110615-47-9	polyglucoside d'alkyle				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ATE	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ATE	
	inhalation poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Rat	ATE	
68515-73-1	polyglucoside d'alkyle				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	OCDE 401	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	OCDE 402	
	inhalation vapeur	CL50 >20 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Rat	ATE	

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Holz / WPC Spezial-Reiniger

Date de révision: 06.07.2021

KG30

Page 7 de 10

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
68891-38-3	sulfate laurique d'éther de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 7,1 mg/l	96 h		OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 27,7	72 h		OCDE 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 7,4 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 1 mg/l	45 d		OCDE 203	
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l 0,95	3 d		OCDE 201	
110615-47-9	polyglucoside d'alkyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l >1-10	96 h			
	Toxicité pour les poissons	NOEC >1 mg/l	28 d	Danio rerio		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >1 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
68515-73-1	polyglucoside d'alkyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l >100	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l >10-100		Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l >100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l 1-10		Danio rerio	OCDE 204	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 1-10		Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Holz / WPC Spezial-Reiniger

Date de révision: 06.07.2021

KG30

Page 8 de 10

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68891-38-3	sulfate laurique d'éther de sodium			
	OECD 301	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
110615-47-9	polyglucoside d'alkyle			
	OECD 301	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
68515-73-1	polyglucoside d'alkyle			
	OECD 301	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
68891-38-3	sulfate laurique d'éther de sodium	0,95-3,9
68515-73-1	polyglucoside d'alkyle	<1,77

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Code d'élimination des déchets - Produit

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Holz / WPC Spezial-Reiniger

Date de révision: 06.07.2021

KG30

Page 9 de 10

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2010/75/UE (COV): <30%

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Holz / WPC Spezial-Reiniger

Date de révision: 06.07.2021

KG30

Page 10 de 10

Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:

PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC 2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC 4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC 7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.

PROC 9: Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.

PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).

PROC 13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: 9 (1)

L'évaluation des réactions d'irritation cutanée et oculaire a été réalisée par dérogation au règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe I parties 2 et 3 en procédant à un test in vitro sur le produit et/ou aux principes généraux de l'annexe I, partie 1.1.0.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)